



La solution complète pour la santé auditive des professionnels exposés au bruit



Un expert du bruit pour vos formations

Accompagner les animateurs de la sécurité au travail
Motiver le port des protections 100 % du temps passé au bruit
Conseiller sur l'utilisation des protections auditives

Pour que la communication auprès de vos équipes ait un impact sur leur volonté de protéger leur santé auditive, répétez les messages essentiels. Le faire avec un partenaire externe à votre entreprise contribue à la réussite de cette formation.

Pour 6 vous essentiels

- La **motivation** de vos collaborateurs au port des protections 100 % du temps passé dans le bruit.
- L'**expertise des techniciens de prévention** pour vous soutenir dans la transmission des messages importants.
- Les **supports ludiques**, faciles à comprendre, intéressants.
- La **réalisation d'une campagne de prévention** échelonnée dans le temps.
- Le **respect de la législation** relative à l'information et la formation des salariés exposés au bruit.
- La **variété des supports de communication** pour éveiller les consciences individuelles face aux risques du bruit.

Objectifs

- Informer les salariés des conséquences du bruit sur l'organisme
- Faire prendre conscience des pertes auditives déjà constatées car elles sont irréversibles
- Motiver et générer de nouveaux comportements face au bruit : la protection 100% du temps d'exposition au bruit



Contenu du pack

- 1h ou 2h de formation interactive pour un groupe de 15 à 20 personnes (avec **quizz de validation des connaissances**)
- 3 affiches de sensibilisation
- 1 mémo par salarié

Messages diffusés

- une analyse de la situation professionnelle des participants
- les mécanisme de l'audition
- les méfaits du bruit
- les protections individuelles disponibles sur le marché

Vous apprécierez



La **boîte à outils** du management de la santé auditive **AUDITOOLS** : des outils et supports de prévention gratuits, téléchargeables sur www.auditools.cotral.com pour accompagner cette formation.





La législation

Selon le décret 2006-892, « l'employeur doit veiller à ce que les travailleurs exposés à un niveau sonore égal ou supérieur à 80 dB(A) reçoivent une information et une formation en rapport avec les risques émanant de l'exposition au bruit. »

Les supports de sensibilisation

1 Les affiches de sensibilisation

A positionner dans les ateliers bruyants, les vestiaires, l'infirmerie, dans les lieux de passage pour une information régulière ou permanente.

Format 40 cm x 60 cm



2 Le module de formation COTRAL

Le Laboratoire COTRAL est organisme de formation, agréé depuis 1996. Les techniciens de prévention du Laboratoire COTRAL, également formateurs, utilisent leur expérience et des outils pédagogiques développés pour transmettre la meilleure information et sensibilisation.

Plan de la formation :

1. Questionnaire découverte
2. Le bruit
3. L'oreille
4. La loi
5. Qu'est-ce-qu'une protection auditive efficace ?
6. Validation des connaissances

Durée de la formation :

1 heure ou 2 heures par groupe de 15 à 20 personnes.

